

**Question écrite du 6 juin 2017 de Mme Yasmine Menétrey et de M. Pascal Spuhler:
«Activité à temps partiel au sein de la police municipale».**

Le Mouvement citoyens genevois s'est penché sur le temps partiel effectué par les employés de la Ville de Genève et a remarqué qu'au sein de la police municipale, il n'y avait quasiment pas de temps partiels.

Nous nous interrogeons, car il semblerait que depuis des années les agents de la police municipale n'arrivent pas à accéder au temps partiel pour des raisons qui nous échappent.

A cet égard, le Mouvement citoyens genevois étant très attaché au bien-être des collaborateurs de la Ville de Genève, nous nous interrogeons sur cette problématique.

De plus, nous nous sommes renseignés et nous avons appris qu'à la police cantonale les agents pouvaient en tout temps demander un temps partiel, par exemple un 50%, voire un 80%.

Nous souhaiterions savoir combien d'agents ou d'agentes ont demandé le temps partiel et combien de postes à temps partiel sont occupés.

Le Mouvement citoyens genevois souhaiterait savoir pourquoi le Service de la sécurité et de l'espace publics, plus précisément celui de la police municipale, ne facilite pas cet accès aux agent-e-s de la police municipale, alors que le statut du personnel de la Ville le permet.

Art. 74 Réduction de la durée du travail

¹ Les demandes des membres du personnel souhaitant travailler à temps partiel sont facilitées par l'employeur.